

# Le Guide du salarié OrangeStore

Février 2025

*L'épargne salariale*

*Quand ?  
Comment ?  
Combien ?  
(page 23 et 24)*



## INDEX

Edito.....	5
Application CFTC <b>Orange Store</b> .....	6
Rémunération.....	7
Chèques cadeaux challenges .....	12
ADP .....	13
Digiposte.....	13
Tenues (CEPOVETT) .....	13
Les congés payés .....	14
<i>Bon à savoir</i> .....	16
Congés Exceptionnels .....	17
Accord salarial (NAO).....	18
NAO 2024.....	19
Intéressement.....	21
Participation .....	21
Plan d'Epargne Entreprise .....	22
<i>Bon à savoir</i> :.....	22
Abondements 2024 .....	23
<i>Bon à savoir</i> .....	23
Mobilité .....	28
<i>Bon à savoir</i> :.....	29
Compte personnel de formation .....	30
Formations.....	31
Avantages Salariés .....	33
<i>Téléphone professionnel</i> .....	33
<i>Bon à savoir</i> :.....	34
Parentalité .....	35
<i>Bon à savoir</i> .....	36
Mobilité Durable.....	38
Handicap.....	39
1% Logement .....	40
ACSIE.....	41
IAPR .....	41
Mes Proches et Moi .....	41
Stop Incivilités.....	42
Orange News .....	43
Les salariés d'Orange Store.....	43
Jobs Opportunities.....	43

CSE Orange Store .....	45
<i>Les prestations du CSE</i> .....	46
<i>L'application de Meyclub</i> .....	48
<i>Bon à savoir :</i> .....	48
Représentants du personnel .....	49
<b>La CFTC d'Orange Store</b> .....	51
<i>Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)</i> .....	52
<i>Commission Economique</i> .....	52
<i>Commission Egalité professionnelle</i> .....	52
<i>Commission Formation</i> .....	52
<i>Commission Logement</i> .....	52
Vos mots de passe .....	54

Ce guide sera fréquemment mis à jour avec les dernières informations pour mieux vous informer, vous renseigner, vous servir, vous défendre.

La **cftc Orange Store est heureuse** de vous offrir ce « Guide du Salarié **cftc Orange Store** » édition 2024. Nous espérons qu'il répondra à vos attentes.



# Soif d'information ?



Retrouve une mine d'informations

L'application CFTC est là !



# Edito

Chers Collègues,

Grace à vos votes, vous avez fait de la **cftc** le 1er syndicat d'Orange Store.

C'est donc avec une immense joie que toute l'équipe de la **cftc** tient à vous remercier pour lui avoir renouveler votre confiance.

A nouveau nom, nouvelle mandature.

Votre soutien tout au long de cette campagne nous a enfin permis d'intégrer le bureau du CSE, ce qui nous permettra de pouvoir vous aider à profiter au mieux de tous vos avantages et travailler à vous en obtenir de nouveaux.

Retrouvez-nous sur notre application **cftc Orange Store** ainsi que sur nos différents réseaux ([f](#)CFTC OrangeStore, [x](#)@cftcgdt, [i](#)Cftc\_OrangeStore) ou nous continuerons de répondre à vos questions et vous pourrez nous solliciter sur vos problématiques rencontrées au quotidien.

N'hésitez pas à consulter sans modération notre guide du salarié, un outil spécialement conçu pour vous et que nous continuerons à faire évoluer au travers de nos échanges et nos rencontres.

Une grande aventure nous attend en devenant Orange Store et nous seront là pour vous accompagner à travers tous ces défis.

Encore une fois toute l'équipe **cftc** tient à remercier chacun d'entre vous pour son magnifique soutien.

Nous sommes impatients de continuer de collaborer avec vous pour faire d'Orange Store une entreprise où chaque salarié se sente valorisé et écouté.

*Toute l'équipe de la CFTC vous souhaite de très bonnes fêtes !*



# Application **cftc** Orange Store

Disponible sur Play Store et sur App Store, notre application vous informe en temps réel.  
Pour la trouver rien de plus simple : cherchez **cftc** Orange Store, puis téléchargez-la ou flashez le code !

Interactif !



Simple



Intuitif



Toutes vos informations sociales et Orange Store au creux de votre main !

# Rémunération



Notre entreprise est très attachée au principe du partage de la valeur. C'est pour cela qu'à notre salaire fixe viennent s'ajouter plusieurs primes variables. Si cela permet à l'entreprise de verser une partie de notre rémunération avec moins de charges sociales cela n'est pas sans danger : Outre leur aspect très variable, ces primes ne rentrent pas non plus dans l'assiette de calcul des pensions de retraite.

Les éléments de rémunération sont :

Fixe immédiat :

- Salaire
- Prime d'ancienneté

Rémunération variable :

- Incentive
- Bonus Manager / Manager Adjoint / Coach
- Chèques cadeaux challenges

Rémunération périphérique :

- Prime annuelle (suivant contrat)
- Ticket restaurant
- Mutuelle
- Remboursement des transports en commun
- Prime de nettoyage

Rémunération différée :

- Epargne salariale
- Participation
- Intéressement

Protection sociale :

- Complémentaire santé (mutuelle).
- Prévoyance
- Couverture décès, invalidité.

## Grille de salaire

La seule signature de la **cftc** suffit à valider les accords de la Convention collective.

QUALIFICATION	NIVEAU	ECHELON	Grille Orange Store	Salaire minimum conventionnel
Conseiller commercial (CC)	I	3	1 825 €	1 762,60 €
CC confirmé	II	1	1 855 €	1 801,04 €
CC expert		2	1 900 €	1 844,47 €
CC référent 1		3	1 940 €	1 887,83 €
CC référent 2	III	1	1 980 €	1 927,63 €
CC leader 1 / coache des ventes 1		2	2 050 €	1 970,95 €
CC leader 2 / coach des ventes 2		3	2 090 €	2 014,23 €
CC leader 3 / coach des vente 3/ Manager 1	IV	1	2 165 €	2 076,39 €
Manager 2		2	2 375 €	2 313,64 €
Manager 3		3	2 615 €	2 549,01 €

QUALIFICATION	POSITION		SALAIRE		
			Mensuel Orange Store	Annuel Orange Store	Annuel CCN
Directeur de magasin 1	I	éch 1	2 691 €	32 300 €	30 781,06 €
Directeur de magasin 2		éch 2	2 733 €	32 800 €	30 781,06 €
Directeur de magasin 3		éch 3	2 776 €	33 315 €	30 781,06 €
Cadre 2	II			38 400 €	37 495,91 €
Cadre 3	III			45 980 €	44 851,49 €
Cadre 4	IV			52 941 €	51 648,33 €

*Pour les salariés des CAP vous pouvez vous référer à votre niveau/échelon sur votre fiche de paie, car les intitulés de poste sont très variés.*

### Rémunération des alternants

- 1<sup>ère</sup> année, le % légale du salaire minima Orange Store niveau1, échelon 3.
- 2<sup>ème</sup> année, le % légale du salaire minima Orange Store niveau 2, échelon 1.
- 3<sup>ème</sup> année, le % légale du salaire minima Orange Store niveau 2, échelon 2.



## Les heures supplémentaires



On parle d'heure supplémentaire au-delà de la 35<sup>ème</sup> heure.  
Elles sont majorées à 25% pour les 8 premières heures et à 50% au-delà.

Les heures supplémentaires sont rémunérées ou récupérables au choix du salarié.  
Par **défaut** elles sont payées.

Pour les mettre dans le compteur de récupération, il faut sur *ADP (Temps / Calendrier)* cliquer sur le dimanche de la semaine où les heures supplémentaires ont été effectuées et saisir en motif « **option HS récupérées** » et valider.

## Les tickets restaurants



**11,97€** dès 3h de travail effectif dans 1 journée.  
La participation de l'employeur est de 60%.



Par chat ou formulaire via l'application ou par téléphone au

**01 76 49 64 96**

Lundi au vendredi de 8h à 20h / samedi de 9h à 18h

## Prime tuteur d'alternant/apprenti



**Versée sur la paie de Février 2025**

Vous êtes employé ou agent de maîtrise, et reconnu comme tuteur sur le contrat d'apprentissage ou d'alternance depuis plus de 2 mois, vous avez le droit à cette prime !

Sur la durée du contrat de l'alternant/stagiaire :

6 à 17 mois : 1 prime de 450€ brut

18 à 29 mois : 2 primes (450€ brut par an de contrat)

30 à 36 mois : 3 primes (450€ brut par an de contrat)

En cas d'accompagnement de 2 alternants/stagiaires cette prime est abondée de 150€ brut par année de contrat.

## Déménagement



Les salariés qui ont plus d'un an d'ancienneté bénéficient d'un jour de déménagement tous les quatre ans, soit un jour d'absence autorisé payé (AAP) sur ADP.

## Les jours fériés



Bénéficiez des jours fériés suivants dès le 1<sup>er</sup> jour de travail.  
Sont considérés comme fériés les jours suivants :

### **Pour 2024**

Lundi 1<sup>er</sup> janvier  
Lundi 1<sup>er</sup> avril  
Mercredi 1<sup>er</sup> mai  
Mercredi 8 mai  
Jeudi 15 août  
Vendredi 1<sup>er</sup> novembre  
Lundi 11 novembre  
Mercredi 25 décembre

### **Pour 2025**

Mercredi 1<sup>er</sup> janvier  
Lundi 21 avril  
Jeudi 1<sup>er</sup> mai  
Jeudi 8 mai  
Lundi 14 juillet  
Vendredi 15 août  
Mardi 11 novembre  
Jeudi 25 décembre

Vendredi Saint et le 26 décembre sont considérés comme fériés et chômés pour les magasins situés dans les départements de la Moselle, du Bas Rhin et du Haut Rhin.

Proratisation des Jours Fériés pour les salariés à temps partiels :

Dans le cas où la durée du travail hebdomadaire est répartie sur moins de 5 jours, le nombre de jours fériés et chômés est calculé proportionnellement au nombre de jours contractuels, arrondi à la valeur supérieure.

Nombre de jours contractuels travaillés	Nombre de jours fériés attribués
5	8
4	7
3	5
2	4
1	2

Mon Responsable de Magasin devra en fonction de mon contrat planifier le nombre de jours fériés adéquats, et transmettre la liste des jours choisis à mon assistant RH.

**Ce jour férié tombe sur un jour de repos :** une journée de récupération est incrémentée dans le compteur de récupération.

**Ce jour férié tombe sur une journée travaillée :**

Le service / magasin est ouvert et vous travaillez : la journée est majorée (1/30ème du salaire de base et une récupération égale au nombre d'heure travaillé ce jour-là)  
Le service / magasin est fermé : cette journée sera automatiquement validée comme un jour férié payé chômé.

## Dimanches travaillés

Le calcul le plus favorable pour la majoration d'un dimanche travaillé est fait entre :  
Soit 1/30<sup>ème</sup> de votre salaire de base.

Soit le nombre d'heures réalisées le dimanche x votre taux horaire.

### A temps complet (35h), 2 possibilités :

Je suis planifié sur 6 jours, dont le dimanche, soit 42h :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
7h	7h	7h	7h	Repos	7h	7h

Si la semaine est validée en payée : majoration de salaire pour le dimanche travaillé et paiement des 7h supplémentaires majorées de 125%.

Si la semaine est validée en « option HS récupérées » : majoration de salaire pour le dimanche travaillé et le compteur de récupération est crédité de 7h majorées de 125% (soit 8h45).

Je suis planifié sur 5 jours, dont le dimanche, soit 35h :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
7h	Repos	7h	7h	Repos	7h	7h

Vous percevrez la majoration de salaire pour le dimanche travaillé.

### A temps partiel :

Pour travailler le dimanche que ce soit en changeant la répartition de vos heures sur la semaine ou en plus de vos horaires habituels, il faut demander au service du personnel un **avenant**.

Si vous travaillez le dimanche en plus de vos horaires habituels, les heures ne sont pas récupérables, et sont payées en heures complémentaires.

# Chèques cadeaux challenges

Vous pouvez suivre sur [www.ventes-gagnantes.com](http://www.ventes-gagnantes.com) vos gains pour les challenges (1<sup>er</sup> connexion, entrez votre adresse mail professionnelle, et entrez le mot de passe souhaité pour le créer - entre 8 et 16 caractères avec au moins 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre, PAS de caractère spécial -).

Vous recevez une notification de vos gains sur votre mail professionnel, il s'agit d'un code à valider sur la plateforme [www.passcadeau.orange.com](http://www.passcadeau.orange.com)

A la 1<sup>ère</sup> connexion, il faut saisir le code puis créer votre espace personnel (l'adresse mail peut être un mail personnel).

Pour chaque gain challenge reçu sur votre mail professionnel, il faut copier-coller le code dans passcadeau.

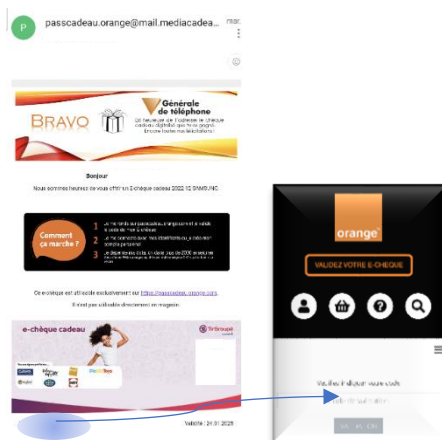
Reste à commander vos gains :

- En papier :

≡ /shopping en magasin/afficher les catégories/Chèques Cadeaux

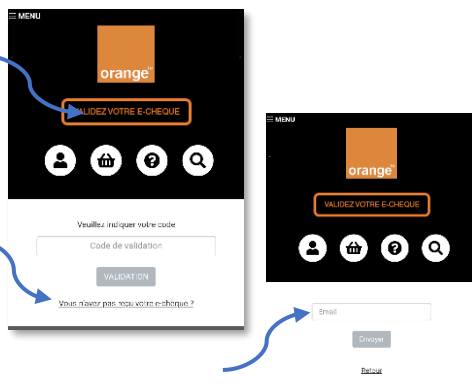
- En dématérialisé :

≡ /shopping en ligne



Bon à Savoir :

Un code effacé par erreur ou parti dans les spams ? Si vous avez un doute, une fois connecté, cliquer sur Valider un e-cheque, puis cliquez sur **Vous n'avez pas reçu votre e-cheque.** Entrez votre mail et Envoyer. Vous recevrez alors les mails des codes non validés rattaché à votre compte.



# ADP



Vous permet d'accéder à votre espace personnel pour connaître votre salaire, vos congés payés acquis, déposer vos demande de CP, etc...

**mon.adp.com** (même identifiant et mot de passe que ceux pour pointer)

## Digiposte



Un espace personnel mis à votre disposition par Orange Store où sont regroupés vos bulletins de salaires certifiés.

Vous allez recevoir un document avec un code pour l'activer, vous devrez définir sur quelle adresse mail vous souhaitez recevoir les informations et choisir un mot de passe.

## Tenues (CEPOVETT)

Pour vos commandes de tenues, connectez-vous sur :

[www.extranet.cepovett.com](http://www.extranet.cepovett.com)

*Identifiant : votre mail professionnel*

*Mot de passe personnalisé*



The screenshot shows the login interface for CEPOVETT. At the top, the logo 'CEPOVETT' is displayed with 'GROUPE' underneath. The background features a collage of office-related images like a laptop, a printer, and a keyboard. The login form includes a text input field for 'Votre identifiant / Username' with the placeholder 'prenom.nom@generaledetelephone.com', a password input field for 'Votre Mot de Passe / Password' with masked characters '\*\*\*\*\*', and a black 'CONNEXION' button. Below the button, there is a link: 'Vous avez oublié votre mot de passe ?? Cliquez votre password ?' and a link for 'Se déconnecter / Logout'.

# Les congés payés



Les congés payés s'acquièrent entre le 1<sup>er</sup> juin de l'année N et le 31 mai de l'année N+1, pour une utilisation sur la même période de l'année suivante (Ex : les jours acquis entre le 1<sup>er</sup> juin 2023 et le 31 mai 2024 sont utilisables entre le 1<sup>er</sup> juin 2024 et le 31 mai 2025).

- 30 jours pour les salariés des magasins (5 semaines de 6 jours)
- 25 jours pour les salariés des sièges (5 semaines de 5 jours)

## Jours de fractionnement

Ce sont des jours en plus accordés par l'entreprise à condition que le salarié « fractionne » une partie de ses congés sur l'ensemble de l'année.

Pour cela vous devez avoir pris 12 jours consécutifs de congés payés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre, hors jours fériés sauf si celui-ci coïncide avec un dimanche, sauf si vous travaillez le dimanche.

A la Générale de Téléphone leur acquisition se détermine en fonction du solde de CP Acquis au 31 octobre de l'année en cours.

30 jours de CP	
Solde CP au 31 octobre	Jours de fractionnement
Inférieur ou égal à 8 jours	0
De 9 à 11 jours	1
De 12 à 18 jours	2

25 jours de CP	
Solde CP au 31 octobre	Jours de fractionnement
Inférieur ou égal à 6 jours	0
De 7 à 9 jours	1
De 10 à 15 jours	2



**Attention** donc aux jours fériés dans vos périodes de congé !

## Jours d'ancienneté



Notre convention collective donne les droits suivants :

- 1 jour pour les salariés ayant 15 ans d'ancienneté
- 3 jours pour les salariés ayant 20 ans d'ancienneté
- 4 jours pour les salariés ayant 25 ans d'ancienneté

L'accord salarial 2024 ajoute un seuil et donne :

- 1 semaine pour les salariés ayant 27 ans d'ancienneté.

Ces jours doivent être utilisés avant la date anniversaire de votre entrée dans l'entreprise.

## Prime d'ancienneté

- 3% dès 3 ans d'ancienneté
- 5% dès 5 ans d'ancienneté
- 7% dès 7 ans d'ancienneté
- 9% dès 9 ans d'ancienneté
- 10% pour 10 ans d'ancienneté
- 11% pour 11 ans d'ancienneté
- 13% pour 13 ans d'ancienneté
- 15% pour 15 ans d'ancienneté
- 16% pour 19 ans d'ancienneté
- 17% pour 23 ans d'ancienneté
- 20% pour 27 ans d'ancienneté

## Médaille du travail :

Employé (sauf niv 3 éch 3), AM (sauf niv 4 éch 3) et Cadre ( niv 1, éch 1 et 2) demandant pour la 1<sup>ère</sup> fois la médaille progresseront d'un échelon.

ET auront le choix entre un coffret cadeau ou des chèques ANCV d'une valeur de 400€, passé en paie.



## Bon à savoir

### **Que se passe-t-il s'il vous reste des CP non pris ?**

Ils sont perdus ! ...mais non, vous pouvez les transférer sur votre PER-COL !!!

Sont transférable les jours de repos non pris au-delà de la 4<sup>ème</sup> semaine de congés payés (dans la limite de 10 jours par an)

Soit la 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés et les jours de fractionnement avant le 31 mai et les jours d'ancienneté avant votre date anniversaire d'entrée dans l'entreprise.

Sur ADP/temps/congés et événement/ transfert CP vers Perco ou-et transfert CA vers Perco (CP pour congé payé, CA pour Congé d'ancienneté)

### **Un jour de repos qui suis un jour de CP est considéré comme un CP.**

(Exemple : je pars en vacances du 17 au 23 avril, si le lundi 24 avril coïncide avec mon jour de repos, il sera décompté comme un CP dans ADP)



# Congés Exceptionnels



Générale de Téléphone à adhérer à l'accord Groupe vie professionnelle/vie privée.  
L'objectif est d'accorder le temps nécessaire aux salariés pour faire face aux événements de leur vie tout en tenant compte de l'organisation du travail et du respect des impératif de l'entreprise.

Événement	Convention collective actuelle	Lien avec le salarié	Périodicité	Nouveaux droits	Remarques	Justificatif
Mariage/pacs	4 et plus d'un an 5	Lui-même	Événement	6		Livret de famille/ Attestation du tribunal d'instance
	1	Enfant	Événement	2		Livret de famille
Naissance/Adoption Démarche en vue d'une adoption	3	Enfant	Événement	3	Fractionnement possible dans la période de 15 jours autour de la naissance ou de l'arrivée au foyer	Bulletin de naissance, extrait de jugement convocation
Décès	5	Enfant	Événement	12 (14*)	Un temps de voyage peut être accordé après accord du manager dont la durée est laissée à l'appréciation. Fractionnement possible *Pour un enfant de moins de 25 ans l'enfant est lui-même parent	Bulletin de décès
	5	Conjoint	Événement	5		
	2	Parents	Événement	3		
	1	Frère, sœurs	Événement	3		
	1	Gds parents	Événement	3		
	1	Parents du conjoint	Événement	3		
Garde imprévisible ou soins pour enfants à charge malade	2 jours par Enfant plus 2 autres jours si hospitalisation plus d'un an d'ancienneté pour un enfant de moins de 12 ans	Enfant	Année civile	6+1 par enfant en sus du 1 <sup>er</sup> pour un enfant de moins de 16 ans	Doublement des droits pour : -Le parent ayant la garde de l'enfant dans le cas d'une situation monoparentale -avec un courrier certifiant l'absence de droit ou le renoncement des droits d'un des 2 parents dans le cas d'une garde alternée. Possibilité de report des droits d'un parent à l'autre, lorsque les deux conjoints travaillent chez Orange.	Certificat médical ou preuve de l'obligation d'assurer momentanément la garde de l'enfant
Maladie très grave d'un parent proche	Rien de prévu	Enfant jusqu'à 16 ans	Année civile	3	Quel que soit l'âge de l'enfant. Fractionnement possible	Certificat médical précisant la présence indispensable auprès du malade
		Conjoint		3		
		Parents		3		
Hospitalisation d'un parent proche	Pour un enfant majeur AA non payées ou réduction du temps de travail	Enfant	Événement	1 jours à l'entrée + 1 jour à la sortie	Quel que soit l'âge de l'enfant cela fonctionne pour une hospitalisation en ambulatoire	Certificat d'hospitalisation
		Conjoint				
		Parents				
Soin ou garde d'un parent proche gravement handicapé	Rien de prévu	Enfant	Année civile	2 fois les obligations hebdo* + 2 jours	Quel que soit l'âge	Carte d'invalidité ou copie de la décision en application d'une législation de sécurité sociale ou d'aide sociale subordonnée à la justification d'un taux d'incapacité au moins égale à 80% ou certificat médicale attestant du handicap et la nécessité de présence
		Conjoint		6		
		Ascendant à charge		6		

\* Les Obligations hebdo sont le nombre de jours travaillés dans la semaine

# Accord salarial (NAO)

## Les NAO c'est quoi ?

Dans les entreprises où il existe des organisations syndicales, une **Négociation Annuelle Obligatoire** est tenue de s'engager sur différents thèmes.

C'est lors de ces réunions NAO que vos délégués syndicaux négocient, par exemple :

- Les augmentations générales ou partielles.
- Les salaires minimaux.
- Les classifications.
- L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
- La revalorisation des tickets restaurant.
- La sécurisation des parcours professionnels.
- Les promotions à l'ancienneté.
- Les congés d'ancienneté.
- ...

C'est donc un rendez-vous annuel très important.

Retrouvez sur notre site internet les revendications de notre syndicat CFTC et le déroulement des NAO par année :

<https://www.cftc-orange-store.com>



# NAO 2024

Cette année la CFTC a obtenu :

- **3,5% d'enveloppe globale** d'augmentation (hors égalité HF), répartie comme suit pour les salariés présents depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

	Augmentation collective (07/2024)	Augmentation individuel (09/2024)	Egalité H/F
Employés	2,8 % (avec un minimum de 630€)	0,7%	
Agent de maitrise	2,5%	1%	0,7%
Cadre N1	2,2%	1,3%	0,7%
Cadre N-2 par rapport au DG		3,5%	

Les minimas Orange Store sont actualisés à la page 8 du guide du salarié.

- Budget de 120€ pour les nouveaux arrivants pour l'achat de hauts conformes au dress code (sur présentation d'une seule et unique note de frais).
- Rémunération des alternants
  - 1<sup>ère</sup> année, le % légal du salaire minima Orange Store niveau1, échelon 3
  - 2<sup>ème</sup> année, le % légal du salaire minima Orange Store niveau 2, échelon 1
  - 3<sup>ème</sup> année, le % légal du salaire minima Orange Store niveau 2, échelon 2
- Embauche des alternants en CDI au terme de celui-ci au niveau 2 échelon 1.
- Versement de la prime tuteur en février 2025
  
- Ticket restaurant de **11€97**.
  
- Une prime pour les salariés des Cap (hors N-2 du DG) de **650€** versé en novembre 2024 au prorata du temps de présence sur 2024.
  
- Bénéfice des jours fériés **dès le 1<sup>er</sup> jour** de travail.
- Réduction à **2 jours de carence maladie** pour les salariés de plus de 24 mois d'ancienneté
- Absence enfant malade : extension sur les soins ambulatoires en hôpital de jour pour les **enfants mineurs** du salarié.
  
- Prime d'ancienneté, calculé sur les minima Orange Store de :
  - 10% pour 10 ans d'ancienneté
  - 16% pour 19 ans d'ancienneté
  - 17% pour 23 ans d'ancienneté
  - 20% pour 27 ans d'ancienneté

## Congés payés d'ancienneté : **1 semaine** dès 27 ans d'ancienneté

- **Promotion** d'un échelon à l'**ancienneté** pour les salariés suivants (09/2024 et 05/2025) augmentation de 2% :
  - Niveau 2, échelon 1 (plus de 6 ans d'ancienneté)
  - Niveau 2, échelon 2 (plus de 8 ans d'ancienneté, non promu en 2023)
  - Niveau 2, échelon 3 (plus de 15 ans d'ancienneté, non promu en 2023)
  - Niveau 3, échelon 1 (plus de 15 ans d'ancienneté, non promu en 2023)
  - Niveau 3, échelon 2 (plus de 15 ans d'ancienneté, non promu en 2023)
  - Niveau 3, échelon 3 (plus de 15 ans d'ancienneté, non promu en 2023)
  - Niveau 4, échelon 1 (plus de 20 ans d'ancienneté, non promu en 2023)
  - Cadre N1, échelon 1 ou 2 (plus de 20 ans d'ancienneté, non promu en 2023)
- **Médaille du travail** à 30,35 et/ou 40 ans d'ancienneté : employé (sauf niv 3 éch 3), AM (sauf niv 4 éch 3) et Cadre (niv 1, éch 1 et 2) demandant pour la 1<sup>ère</sup> fois la médaille progresseront d'un échelon.

Evolution de salaire de 3% (rétroactivité pour les salariés ayant reçu la médaille du travail en mars 2024).

Choix entre un coffret cadeau et des chèques ANCV, d'un montant de 450€ brut chargé.
- **Promotion parcours de formation**
  - **Manager Adjoint**, AM niveau 4, échelon 1 qui sont en mission depuis 6 mois
  - **DM** niveau 1, échelon 1 ayant une mission depuis 6 mois



### Bon à savoir

Cette année encore, une clause de revoyure permet de réunir syndicats représentatifs et direction autour des minimas Orange Store, en cas d'augmentation du SMIC et/ou des révisions des minimas de la branche de notre convention collective.

**Exemple** de % légale pour l'alternance :

*Entre 18 et 20 ans*

1<sup>ère</sup> année 43%

2<sup>ème</sup> année 51%

3<sup>ème</sup> année 67%

# Intéressement

L'accord d'intéressement signé le 14 février 2022 pour la période de 2022 à 2024 s'articule autour de 3 objectifs :

La marge brute en Réalisé par rapport à l'objectif, cet indicateur pèse pour 40%  
L'Ebitda (résultat opérationnel) en R/R semestriel, qui compte pour 40%  
La satisfaction client, qui pèse pour 20% de l'intéressement.

Un indicateur RSE, soit le taux de reprise mobile, permet de déclencher plus vite l'intéressement sur les indicateurs Ebitda et Satisfaction Client.

L'intéressement est calculé chaque semestre :

Les résultats du dernier semestre de l'année N-1 sont, en général, connus dans les 15 premiers jours du mois de janvier et l'arbitrage sur Amundi a lieu entre fin janvier et début février, pour un placement ou un versement sur le salaire de février.

Les résultats du premier semestre de l'année en cours sont en général connus dans les 15 premiers jours du mois de juillet et l'arbitrage sur Amundi a lieu entre fin juillet et début août, pour un placement ou un versement sur le salaire d'août.

Le montant est fonction du temps de présence (les salariés en contrat d'alternance sont considérés comme des temps pleins) et d'une ancienneté de 3 mois dans le groupe.

# Participation



La participation aux résultats du groupe Orange est, en général, connue courant février, pour un arbitrage fin février/début mars et un placement ou un versement sur le salaire de mars.

Le montant est fonction du temps de présence avec un minimum de trois mois de présence et du salaire brut annuel.

# Plan d'Épargne Entreprise

Le plan d'Épargne Entreprise (PEE) est composé du plan d'épargne Groupe (PEG) et du PER COL.

Le PEG est un système d'épargne collectif qui permet aux salariés de se constituer un portefeuille de valeurs mobilières. Les versements du salarié peuvent être complétés par des contributions de l'entreprise (abondements). Les sommes sont indisponibles pendant au moins 5 ans, sauf cas de déblocages exceptionnels.

Le plan d'épargne pour la retraite collectif (PER COL) est un dispositif d'entreprise qui permet aux salariés de se constituer une épargne. Les sommes sont bloquées jusqu'à la retraite, sauf cas de déblocages exceptionnels. Les versements du salarié peuvent être complétés par des contributions de l'entreprise (abondements). Au moment de la retraite, les sommes sont disponibles sous forme de rente ou, si l'accord collectif le prévoit, sous forme de capital.

Percevoir directement les sommes à arbitrer est :

- Soumis à l'impôt (environ 30 %).
- Augmente le revenu à déclarer (risque de changement de tranche).
- Perte possible ou diminution de certaines prestations familiales ou sociales. (Il est donc préférable de choisir la solution de placement plutôt que la perception directe).

**Attention** : Il faut choisir ses placements et répondre dans le délai indiqué par courrier ou par mail. Sans réponse, votre épargne salariale est placée.

Il existe 5 placements complémentaires à voir sur le site d'AMUNDI qui permettent de choisir la formule la plus adaptée en terme de rendement ou de risque.



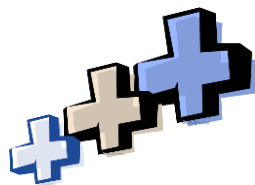
## Bon à savoir :

Vous pouvez transférer jusqu'à 10 jours par an de repos non pris vers le PER COL.

Soit la 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés et les jours de fractionnement avant le 31 mai et les jours d'ancienneté avant votre date anniversaire d'entrée dans l'entreprise.

Votre demande doit-être effectuée sur ADP/temps/congés et événement/ transfert CP vers PER COL.

# Abondements 2025



(Versement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025)

**Bénéficiaires** : Tout salarié ayant 3 mois d'ancienneté dans le groupe le mois de l'investissement.

## Abondement sur le PEG

Pour 2025, la direction d'Orange Store en concertation avec les Organisations Syndicales a décidé que l'abondement est de :

de 0,00€ à 150,00€ : 300 %  
de 150,01€ à 250,00€ : 100 %  
de 250,01€ à 450,00€ : 50%

Pour les sommes issues de l'**intéressement**, de la **participation** ou de **versements volontaires**, placées uniquement en Orange actions classique C et/ou D :

Soit un plafond d'abondement brut (Action C, Action D) de **600,00€**.

## Abondement sur le PERCOL

Issus de l'**intéressement**, de la **participation** ou de **versements volontaires**, pour 2024, quel que soit le fond PERCOL sur lequel vous placez votre argent, l'abondement est de :

de 0,00€ à 150,00€ : 300 %  
de 150,01€ à 250,00€ : 100 %  
de 250,01€ à 450,00€ : 50 %

Soit un plafond d'abondement brut (tous types de versements confondus) de **650,00€**.



## Bon à savoir

Différence entre Action C et Action D :

Orange Action classique C (comme Capitalisation) : les dividendes sont réinvestis dans le fond Orange action classique C.

Orange Action classique D (comme Dividendes) : les dividendes vous sont versés, après déduction des frais de gestion et de traitement par Amundi et des frais d'envoi. Ils rentrent dans votre rémunération imposable.

Fiscalement placé en Action C pour bénéficier de l'abondement est plus intéressant.

## Exemples

Mon intéressement du 2nd trimestre 2024 est de 811€ brut, l'arbitrage sur Amundi à lieu entre le 29 janvier et le 12 février 2025, je décide de placer :

150€ sur le PEE sur les actions Orange C, bloqué 5 ans, j'aurais 450€ brut d'abondement.

100€ sur le PEE sur le fond Equilibris, bloqué 5 ans, je n'aurais pas d'abondement.

150€ sur le PER COL, bloqué jusqu'à la retraite, j'aurais 450€ brut d'abondement.

411€ brut sur la fiche de paie de février, imposables.

Ma participation de 2024 est de 811€ brut, lors de l'arbitrage sur Amundi, je décide de placer :

100€ sur le PEE, bloqué 5 ans, je n'aurais pas d'abondement.

450€ sur le PER COL, bloqué jusqu'à la retraite, j'aurais 650€ brut d'abondement.

261€ brut sur la fiche de paie qui seront imposables.

Sur l'année 2025 :

Mon intéressement du 2ème trimestre 2024 est de 811€ brut, lors de l'arbitrage sur Amundi, je décide de placer :

500€ sur le PEE en Action C, bloqué 5 ans, j'aurais 600€ brut d'abondement (J'aurais bénéficié de l'abondement maximum pour le PEE en 2025).

250€ sur le PER COL, bloqué jusqu'à la retraite, j'aurais 550€ brut d'abondement. (Reste 100€ d'abondement pour 2025).

Ma participation de 2024 est de 750€ brut, lors de l'arbitrage sur Amundi, je décide de placer :

550€ sur le PEE quel que soit le fond, bloqué 5 ans, je n'aurais pas d'abondement.

200€ sur le PER COL, bloqué jusqu'à la retraite, j'aurais 100€ brut d'abondement (J'aurais bénéficié de l'abondement maximum pour le PER COL en 2025).

Mon intéressement du 1er trimestre 2025 est de 750€ brut, lors de l'arbitrage sur Amundi, je décide de placer :

750€ sur le PEE quel que soit le fond, bloqué 5 ans, je n'aurais pas d'abondement.

À tout moment je peux réarbitrer mes fonds.





## Qu'est-ce que l'arbitrage ?

Si vous avez des fonds dans le PEG (plan épargne Groupe), l'arbitrage vous permet de déplacer vos avoirs dans les différents fonds :

Orange Actions Classique

Dynamis Solidaire

Evolutis

Equilibris

Cap'Orange Classique (parts disponibles, uniquement en sortie)

Solocal Actions (uniquement en sortie)

L'arbitrage ne constitue pas une sortie anticipée du PEG.

Les avoirs arbitrés conservent les mêmes échéances de disponibilité.

Les avoirs issus :

des ORP (Offre Réservée aux Personnels),

des AGA (Attribution Gratuite d'Actions),

des abondements de l'employeur pour l'achat d'actions Orange dans le PEG, ne sont pas arbitrables avant la fin de leur période de blocage.

Lorsque vous faites un arbitrage, vous donnez une instruction de vente de tout ou partie des parts d'un fonds du PEG. Le produit de cette vente est ensuite réinvesti dans le fond choisi où de nouvelles parts sont créées.

L'opération est à réaliser sur le site Amundi via votre espace personnel, rubrique « Agir sur mon épargne / arbitrage ».

## Délai arbitrage



Depuis	Vers	Délai
Evolutis	Equilibris Dynamis solidaire	Vente à J+1 Souscription à J+2
Evolutis	Orange Actions	Vente à J+1 Souscription à J+1
Equilibris	Evolutis Dynamis solidaire Orange Actions	Vente à J+1 Souscription à J+3
Dynamis solidaire	Evolutis Equilibris Orange Actions	Vente à J+1 Souscription à J+3
Orange Actions	Evolutis	Vente à J+1 Souscription à J+1
Orange Actions Cap'Orange Solocal	Equilibris Dynamis solidaire	Vente à J+1 Souscription à J+2
Cap'Orange Solocal	Evolutis Orange Actions	Vente à J+1 Souscription à J+1

J : jour de saisie (avant minuit) dans votre espace Amundi.

## Cas de déblocage anticipé

La demande est à faire dans les 6 mois qui suivent l'événement.

Événement	PEG	PERCO	PERCOL
Cessation du contrat de travail	✓		
Acquisition de la résidence principale	✓	✓	✓
Agrandissement de la résidence principale	✓		
Construction de la résidence principale	✓	✓	✓
Remise en état de la résidence principale	✓	✓	
Mariage ou conclusion d'un PACS	✓		
Naissance ou adoption du 3 <sup>ème</sup> enfant et des suivants	✓		
Divorce, séparation, ou dissolution d'un PACS, avec au moins un enfant	✓		
Expiration des droits à l'assurance chômage		✓	✓
Violences conjugales	✓		
Invalidité du titulaire, de ses enfants, du conjoint ou du partenaire lié par un PACS	✓	✓	✓
Décès du titulaire	✓	✓	
Décès du conjoint ou du partenaire lié par un PACS	✓	✓	✓
Création ou reprise d'une entreprise	✓		
Cessation d'activité non salariée (liquidation judiciaire)			✓
Départ à la retraite	✓	✓	✓
Surendettement	✓	✓	✓

Retrouvez les conditions de déblocage sur Amundi / Agir sur mon épargne

**Amundi**

[www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com)

0 800 20 20 20

**Amundi** | Épargne Salariale  
& Retraite

Votre identifiant de connexion est présent sur le 1<sup>er</sup> courrier que vous recevez d'Amundi, le mot de passe est personnalisé.

# Mobilité



L'entreprise vous accompagne dans votre mobilité géographique et/ou professionnelle.

L'accord sur les parcours professionnels(1) de 2018 (dès la page 18) et la décision unilatérale de 2021 sur la mobilité(2) regroupe les mesures d'accompagnements.

## Mobilité professionnelle sans changement de résidence (avec aller-retour quotidien)

- Indemnité temps de trajet domicile-travail, si l'allongement est de : (2)
  - 2000€ brut pour 30 à 40 min d'allongement.
  - 3500€ brut pour plus de 40 min d'allongement.*Elle est versée une fois sur le mois de la prise de poste.*
  
- Prime mobilité (2)  
En cas d'allongement du temps de travail et si le trajet quotidien (domicile-travail) est compris entre 100 et 180 km
  - Prime annuelle calculée en fonction des coûts réels, dans la limite de 4000€ brut.*Validation à double niveau (RR et DRH), elle peut être renouvelée 2 fois.*
  
- Participation à l'achat d'un véhicule (2)  
En cas d'allongement du temps de travail et si le trajet quotidien (domicile-travail) est compris entre 100 et 180 km
  - 50% dans la limite de 3000€ brut pour un véhicule thermique et 5000€ brut hybride ou électrique (hors 2 roues).*Validation à double niveau (RR et DRH).*
  
- Prise en charge transport quotidien (1)  
Si le trajet est compris entre 50 et 80 km aller simple ou entre 1h et 2h de distance travail/maison.
  - Prise en charge du transport quotidien. (Véhicule personnel ou transport en commun).*Validation à double niveau (RR et DRH), renouvelable 2 fois.*

## Mobilité interne sans changement de résidence

(avec aller retour hebdomadaire)

- Double résidence (studio ou hôtel), charges et taxe d'habitation pris en charge (1).
- Validation à double niveau (RR et DRH), renouvelable 2 fois.
- Voyage hebdomadaire pris en charge (1).
- 2 jours de repos consécutifs dont un dimanche (1).

## Mobilité interne avec changement de résidence

Dès que l'allongement est supérieur à 60 km ou 1h30 aller simple et que vous souhaitez déménager.

- Pour le salarié et la personne de son choix un voyage comprenant deux nuit et frais de repas compris pour la recherche d'un logement (1).
- 2 jours d'absence autorisée payée (1).
- Déménagement sous 3 mois pris en charge par l'entreprise (1).

Si le déménagement ne coïncide pas, alors prise en charge d'un hébergement temporaire (studio ou hôtel) pour une durée maximum de 3 mois, renouvelable une fois, et par exception peut être porté à 12 mois. Voyage hebdomadaire pris en charge en cas de double résidence, dans les mêmes conditions que pour l'hébergement temporaire.

- Prime de réinstallation 3000€ brut + 1200€ brut par enfant.



### Bon à savoir :

**Vous évoluez d'un poste avec une part variable vers un poste sans part variable**

A votre salaire fixe sera intégré la moyenne de vos parts variables sur les 12 derniers mois.

**Le 1% logement** permet d'actionner le système MOBILI-PASS, qui présélectionne des appartements pour vous.

# Compte personnel de formation



À compter du 1er janvier 2019, les heures inscrites sur votre CPF et les heures acquises au 31 décembre 2018 au titre du droit individuel à la formation (DIF) maintenant remplacé seront converties en euros à raison de 15 € par heure.

## En quoi consiste le CPF ?

Le CPF est utilisable par tout salarié dans le secteur privé comme dans le secteur public, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante.

Le CPF a remplacé le DIF mais les salariés ne perdent pas les heures acquises dans l'ancien dispositif. Le CPF fait partie du compte personnel d'activité (CPA).

À savoir : Depuis le site [moncompteactivite.gouv.fr](https://moncompteactivite.gouv.fr), vous pouvez vous inscrire et accéder à votre compte personnel, sécurisé et confidentiel. Il vous permet de connaître vos droits et de choisir une formation afin de mener à bien votre projet professionnel.

L'accord de l'employeur est nécessaire uniquement si la formation se passe pendant les heures de travail.



# Formations

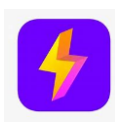
Différents supports de formation co-existent à Orange Store  
(Téléchargeable sur Android et iOS)



Campus-Mobile



Crossknowledge



TopCoach



Klaxon

## Campus-Mobile

**Identifiant : Mail professionnel**  
**Mot de passe personnalisé**

## TopCoach

**Identifiant : mail pro ou matricule**  
**Mot de passe : topcoach**

**Code entreprise : GDTMOOD19** (Personnalisation recommandée en cliquant sur mot de passe oublié)



## CrossKnowledge

Depuis un navigateur :

<https://performancepartenaires.eu.crossknowledge.com>

**Identifiant : Matricule sur 8 chiffres**

**Mot de passe : Password**

Depuis l'application :

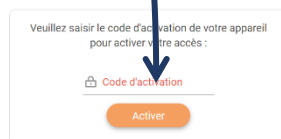
Il faut se connecter depuis un pc pour activer l'application.

Cliquez sur « Gestion des applications »

Sur l'application cliquez sur « utiliser le code d'activation »



Sur le navigateur internet, cliquez sur « Gestion des applications », et entrer le code affiché dans l'application.



## Klaxoon

**Identifiant : Mail professionnel**

**Mot de passe personnalisé**



# Avantages Salariés



## Kiosque



En tant que salarié du Groupe Orange et après 3 mois d'ancienneté vous bénéficiez d'avantages sur vos abonnements (-30%).

<https://monkiosque.orange.fr>



ATTENTION Avant la 1ère connexion, discutez avec un conseiller (du lundi au vendredi) pour demander la mise à jour de votre adresse mail, afin de recevoir votre mot de passe provisoire.

## Kiosque retraités :

<https://monkiosqueretraites.orange.fr>



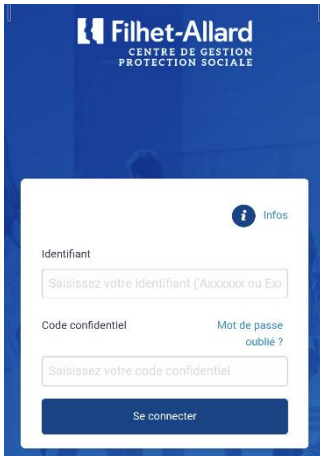
## Téléphone professionnel

Pour les salariés en CDI de plus de 3 mois, vous avez la possibilité de commander votre téléphone professionnel sur :

[www.tousen4gdt.com](http://www.tousen4gdt.com)

# Mutuelle

Pour vous connecter <https://extranet.filhetallard.com/portal/#/accueil-assure>



Identifiant : Identifiant extranet en haut à gauche de votre carte de mutuelle.

Mot de passe à personnaliser

## Contact :

Filhet-Allard & Cie  
Centre de gestion santé  
Rue Cervantes – MERIGNAC  
33035 Bordeaux Cedex 9

05 57 93 89 91



## Bon à savoir :

Réduction à **2 jours de carence maladie** pour les salariés de plus de 24 mois d'ancienneté

En cas d'arrêt maladie longue durée, vous pouvez faire une demande d'acompte (sans démarche de votre part cela n'est pas possible) pour ne pas être tributaire des délais de traitement de transmission de vos arrêts entre la sécurité sociale et Filhet-Allard. Pour cela aller dans ADP / Paie / Demande d'acompte.

RETROUVEZ le bulletin d'adhésion et le guide des garanties mutuelle 2024 en cherchant « mutuelle » dans l'intranet ou dans l'article publié dans notre application le 1/08/2023.

# Parentalité



La famille va s'agrandir ? félicitations !!

Orange Store vous permet de mieux vivre votre parentalité en faisant la synthèse de vos démarches, avantages et obligations via un livret (Dans l'intranet avec le mot clé : « **parentalité** » ou **Ressources Humaines/Temps de travail et congés/Congés/Parentalité**).

4 documents sont à votre disposition :

- Livret de parentalité.
- Guide du manager.
- Support de l'entretien avant le départ en congé.
- Support de l'entretien au retour du congé.

**Vous allez devenir parent ?** Imprimez le guide de la parentalité, lisez-le attentivement et partagez la nouvelle avec votre Manager.

**Vous êtes Manager et un membre de votre équipe vous a avisé qu'il allait devenir parent ?** Lisez le guide du manager, et imprimez le guide de la parentalité pour le remettre au futur parent.

**Congé paternité** : Quel que soit le type de contrat et sans condition d'ancienneté vous avez le droit à :

- 3 jours de congé de naissance (décompte en jours ouvrable) et une première période de 4 jours de congé paternité (décompte en jours calendaires)
- Et une seconde période de 21 jours de congé paternité (qui se décompte en jours calendaires, et peut-être fractionner en deux périodes maximum qui doivent être chacune de 5 jours minimum) à prendre dans les 6 mois qui suivent la naissance.
- En cas de naissance multiple le congé paternité est porté à 32 jours.

**Salaires durant le congé maternité ou paternité** :

Le calcul du salaire journalier de base est la somme des 3 derniers salaires bruts perçus avant la date d'interruption du travail, divisé par un coefficient de 91,25. Le montant ne peut pas être inférieur à 10,79 € ni supérieur à 100,36 € par jour.



## Bon à savoir

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, grâce à la **cftc**, les indemnités de la sécurité sociale sont avancées par Orange Store directement sur votre bulletin de salaire, pour les salariés en congés maternité et paternité.

Notre **mutuelle** verse un « **forfait naissance** » de 20% du plafond Mensuel de la Sécurité Social (PMSS), soit pour 2025 la somme de **785€**. Ce montant est doublé en cas de naissances multiples. Pour cela envoyez le certificat de naissance via l'extranet.

Déclarez la naissance sur le site du CSE pour bénéficier d'un bon cadeau d'une valeur de 100€ en joignant l'[acte de naissance avec filiation](#) (depuis la page principale, onglet Evènements puis naissance)

Pensez bien à déclarer vos enfants dans ADP, pour bénéficier des jours enfants malade ([mon.adp.com/accueil/votre-profil/onglet « personnel »/Famille/Ajouter](http://mon.adp.com/accueil/votre-profil/onglet-«-personnel-»/Famille/Ajouter)).

## Quelques extraits du livret parental

### **Je vais devenir Papa :**

- Ma compagne est enceinte, qui dois-je prévenir ?
- La naissance de mon enfant, mes droits pour assister aux échographies ?
- Mon congé paternité



### **Je vais devenir Maman :**

- Qui dois-je informer ?
- Quel document envoyer ?
- Mes absences autorisées pour les 7 examens prénataux obligatoires.
- Mes droits à une entrée retardée et à une sortie anticipée d'un quart d'heure par jour travaillé.

### **Les plus d'Orange Store :**

- Une adaptation de vos conditions de travail : port de charge, posture debout, travail isolé.
- 50€ de budget pour acheter une tenue de travail adaptée.
- Un entretien pour organiser le départ en congé maternité et préparer au mieux votre retour

Le congé paternité est assimilé à une période de travail effectif pour la détermination des droits à congés payés. Ainsi, vous continuerez à acquérir des CP comme si vous étiez présent dans l'entreprise.  
De même, vous percevrez intégralement l'intéressement et la participation.

Ce qu'Orange Store fait de plus :

Si votre salaire habituel est supérieur au plafond de la sécurité sociale, Orange Store complète vos indemnités journalières afin que vous perceviez votre salaire en intégralité.

# Mobilité Durable



La direction d'Orange Store et les Organisations Syndicales ont signé le 7 juin 2024 un accord sur la mobilité durable, encourageant le co-voiturage et l'utilisation de moyens propres de transport. L'accord est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Nouvel accord Mobilité Durable Domicile Travail

Déjà en place

Abonnements transports en commun / services de location de vélo

- Prise en charge des abonnements à 50%

Sans plafond



Forfait mobilité durable  
400€ par an

- Le vélo personnel électrique ou non
- La trottinette électrique
- Le co-voiturage, via plateforme pour le co-voitureur et le co-voituré.
- Location de véhicule en libre-service
- Billet de transport à l'unité.

Dont 150€ peuvent être mobilisé pour

- L'achat d'équipement et l'entretien du vélo et de la trottinette.
- Achat d'un vélo électrique

Participation Orange Store : 4€/jour

= 400€/an maximum

Selon la prise annuelle des abonnements

≥ à 400€ : pas de forfait mobilités durables

< à 400€ : forfait mobilités durables pour la différence jusqu'à 400€

Pour un temps partiel inférieur à 50% de temps de présence le plafond est calculé au prorata du temps de présence.

Pour les alternants, le trajet domicile-école est éligible au forfait mobilité durable.

**Les demandes peuvent être faite chaque mois via Néo.**

# Handicap

La direction d'Orange Store et les Organisations Syndicales ont signé le 29 juin 2022 un accord en faveur de l'emploi et le maintien des personnes en situation de handicap.

3 axes se dégagent :

- Mettre en visibilité les acteurs internes et externes à solliciter.
- Faciliter les prises de rendez-vous administratifs, après échange managérial.
- Faire évoluer le regard sur le handicap.

Pour cela **plusieurs mesures** ont été mise en place :

- Aide à la mobilité pour le trajet domicile/travail/
- Aide au déménagement/rapprochement du lieu de travail rendu nécessaire par le handicap.
- Participation aux aides personnelles (lunettes, prothèses auditives...)
- Octroi de **2 journées d'Autorisation d'Absence Payées** (APP) pour la réalisation des démarches de reconnaissance RQTH
- Pour les **proches aidants** : l'aménagement de planning, l'accès au temps partiel et/ou télétravail lorsque la fonction le permet, 2 journées d'absence Autorisée Payées pour des rendez-vous (sécable en 4 demi-journées)
- Sensibilisation de l'ensemble des salariés en s'appuyant sur des retours d'expérience.
- Formation spécifique des managers.

Orange met aussi à disposition des salariés du Groupe un site web qui regroupe l'ensemble des informations pour les **aidants**

[www.orange.responsage.com](http://www.orange.responsage.com)



Et vous offre l'abonnement à l'application Tilia.



# 1% Logement

Action Logement et Orange Store vous aident à accéder au 1% logement.

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

## Quel est votre projet ?

  
Trouver  
un logement

  
Démarrer  
dans la vie active

  
Acheter un  
bien immobilier

  
Financer  
des travaux

  
Investir  
dans l'immobilier

  
Faire face à une  
difficulté logement

Pour la location d'un logement, l'opération se déroule en 3 étapes :

- Vous inscrire et demander un numéro d'identification national sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>
- Vous inscrire sur <https://al-in.fr> (code entreprise : GDT).
- Postuler sur un logement.

**AL'in.** 

**09 70 800 800**

(Du lundi au vendredi, de 9h à 18h)

**Vos contacts pour la **cftc** : Marjorie Nahon et Isabelle Ventaja.**



# ACSIE



Un service d'assistance sociale dédié, vous accompagne sur vos questions à propos du logement, de la santé, du budget, de la vie familiale, du droit et de la législation, et de la vie professionnelle.

**03 85 93 04 44**

Du Lundi au Vendredi (8h30-12h30/13h30-17h30)

# IAPR



Des difficultés dans le cadre du travail, ponctuelles ou non, besoin d'aide pour gérer votre stress, IAPR est un dispositif de soutien psychologique.

Pour tous : **0 800 85 50 50**

Ligne dédiée au manager : **0 800 00 60 89**

**24h/24  
7j/7**

## Mes Proches et Moi

Un proche malade ? En situation de handicap ? Ou en perte d'autonomie ?  
Un service dédié aux proches aidants et aidés :

**09 69 39 03 46**

[www.mesprochesetmoi.com](http://www.mesprochesetmoi.com)

**Du lundi au vendredi 9h-18h  
Samedi 9h-12h**

# Stop Incivilités

↳ Stop Incivilités permet à chaque salarié de témoigner auprès de l'entreprise d'une incivilité dont il a fait l'objet.

↳ Vos remontées sont précieuses, elles vont permettre de construire à partir de ces dernières, des actions de prévention ciblées et pertinentes.



***Ensemble participons à réduire les incivilités et à améliorer nos conditions de travail.***

Où trouver Stop Incivilités ?

- Via l'intranet : widget et dans les outils.

- Scan de ce QR Code



**Attention** : Cela ne remplace pas la déclaration d'accident de travail.

# Orange News

1<sup>er</sup> réseau social du groupe Orange.



Entrez votre adresse mail professionnelle, puis le code reçu sur votre boîte mail.

L'application Orange News est téléchargeable sur IOS et sur Android.

# Les salariés d'Orange Store



1<sup>er</sup> réseau social de notre entreprise



**les salariés d'Orange Store**

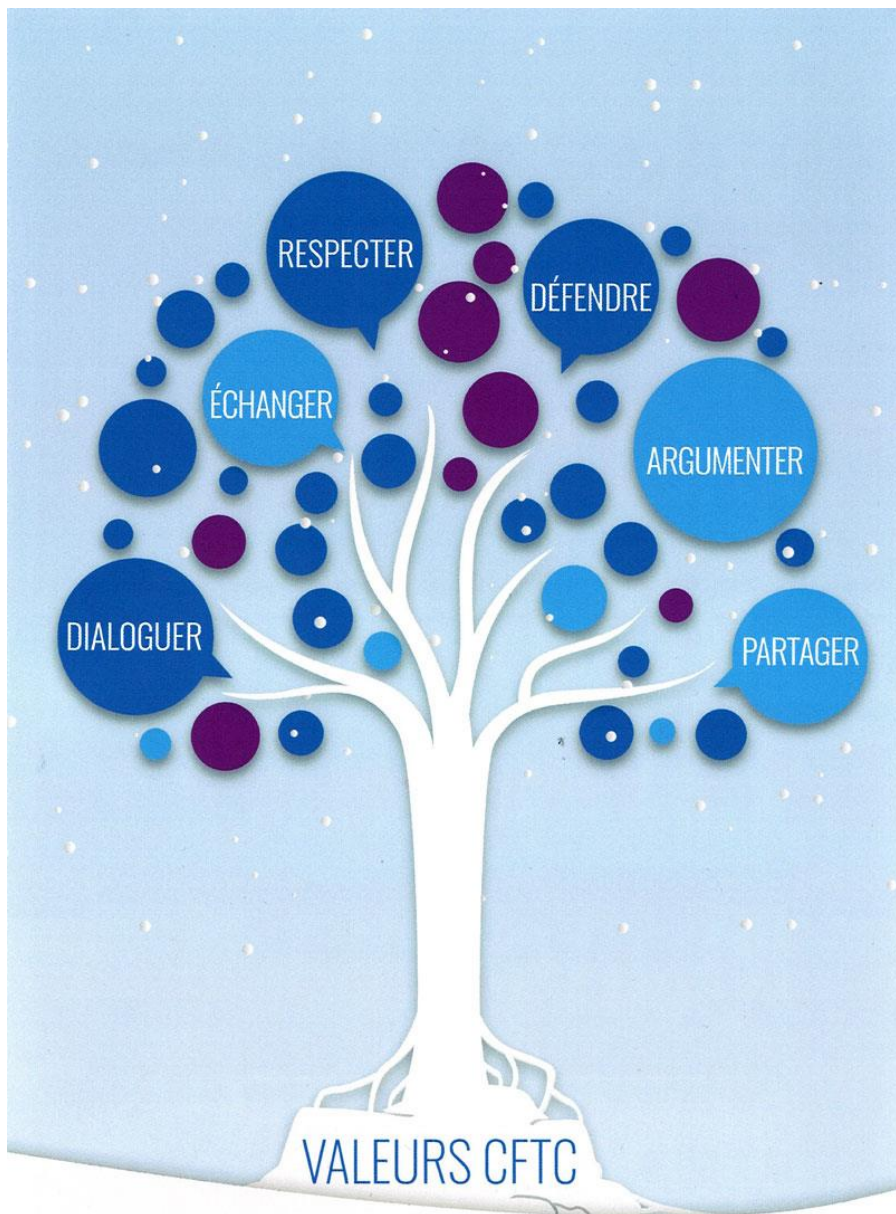
■ Groupe (Privé) - 1,4 K membres

# Jobs Opportunities



Retrouver les offres d'emploi du Groupe Orange.

Entrez votre adresse mail professionnelle.



# CSE Orange Store

## Les membres de votre Bureau :



**Jean-Pierre Martinez**  
Secrétaire CSE

**Isabelle Holfeltz**  
Trésorière CSE

**Agnès Basile**  
Secrétaire adjointe CSSCT

**David Brillaud**  
Trésorier adjoint

**Isabelle Randour**  
Secrétaire adjointe RP

**Karen Berton**  
Secrétaire adjointe

**VOTRE BUREAU  
CSE  
ORANGE STORE**

[www.cse-gdt.fr](http://www.cse-gdt.fr)

[cse.orange-store@orange.fr](mailto:cse.orange-store@orange.fr)



CSE OrangeStore



@CseOrangeStore

01 49 46 45 80

## Votre 1<sup>ère</sup> connexion au CSE

[www.cse-orangestore.fr](http://www.cse-orangestore.fr)

L'identifiant est le matricule (caisse) sur 8 chiffres.

Le mot de passe est la date de naissance sur 8 chiffres **JJMMAAAA**

Vous devrez modifier votre mot de passe à la 1<sup>ère</sup> connexion.

## Les prestations du CSE

MeyClub



Page d'accueil

Depuis la **page d'accueil** du site, vous devez activer l'autorisation à vos données personnelles pour avoir accès aux prestations. Pour cela allez dans ma fiche/mes informations complémentaires et cliquez sur OUI :



**Pour que vos prestations soient livrées au bon endroit, vous devez vous assurer que l'adresse est correctement renseignée.**

**Si votre adresse n'est pas correcte, modifiez là et faites le changement sur votre fiche ADP.**



Page d'accueil

# Les offres du CSE



Billetterie

Chèque Lire  
Chèque Culture



Sport

Coupon  
Sport



Vacances

Mobile-homes  
Chèques vacances



CESU pour tous

Cesu  
e-CESU



Evènements

Mariage  
Pacs  
Naissance  
Adoption  
Retraite



MeyClub

Avantages

SAV MeyClub

01 79 62 15 13

sav.partenariat@prowebce.com

Carrefour Voyages

Assistance téléphonique 24h/24 et 7j/7

Depuis la France : 01 77 86 99 86

Depuis l'Étranger : +33 1 77 86 99 86

Payer avec [Expliquez-moi](#)  
**Subvention** 400,00 €  
 SUBVENTION VOY...  
 jusqu'au : 31/12/2024

Payer avec [Expliquez-moi](#)  
**Subvention** SUBVENTION x 3 120,00 €  
 PRESSE 2024  
 jusqu'au : 31/12/2024

Payer avec [Expliquez-moi](#)  
**Subvention** 120,00 €  
 SUBVENTION PARC...  
 jusqu'au : 31/12/2024

Payer avec [Expliquez-moi](#)  
**Subvention** x 20 120,00 €  
 SUBVENTION CINÉMA ...  
 jusqu'au : 31/12/2024

Payer avec [Expliquez-moi](#)  
**Subvention** 120,00 €  
 SUBVENTION SPOR...  
 jusqu'au : 31/12/2024

Payer avec [Expliquez-moi](#)  
**Subvention** 120,00 €  
 SUBVENTION SPEC...  
 jusqu'au : 31/12/2024

Payer avec [Expliquez-moi](#)  
**Subvention** 75,00 €  
 SUBVENTION CULT...  
 jusqu'au : 31/12/2024

Un souci avec la livraison papier de vos chèques Kadéos :  
0821 23 24 25 sav.client-fr@edenred.com

## L'application de Meyclub

Vous pouvez retrouver toutes vos prestations sur l'application Happy disponible sur Android et iOS (code entreprise : 868841)



### Bon à savoir :

Pour bénéficier des bons de rentrée scolaire vous devez télécharger dans votre espace personnel le **certificat de naissance** de votre/vos enfant(s).

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 : 50 € pour les 3 à 6 ans  
100 € pour les 6 à 20 ans  
(plus de 16 ans, il faut envoyer le certificat scolaire pour en bénéficier).

Pacs, Mariage, Naissance : 100€ au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Retraite : 150€ au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Signalez le changement de situation pour bénéficier de votre bon cadeau.

CESU : ouvert à tous il permet, entre autres, de participer au paiement :

- De la crèche ou de votre garde d'enfant pour les moins de 6 ans.
- Du périscolaire pour les moins de 6 ans (attention certaines mairies n'acceptent pas les chèques dématérialisés).
- De services à la personne.

Découvrez tous vos avantages en vous connectant et en cliquant en haut à droite sur le paquet cadeau.

Depuis le Menu, retrouvez également une liste de Partenaires pour bénéficier d'avantages exclusifs. (Kartable, Homair, Smartbox...)

**Des questions sur vos avantages CSE ?  
Contactez-nous !**



# Représentants du personnel

## Qui sont vos représentants du personnel chez Orange Store ?

- 54 élus au Comité Social Économique (CSE) (27 titulaires, 27 Suppléants).
- 12 désignés à la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).
- 15 désignés comme Représentants de Proximité (RP) pour la **cftc**.
- 4 Délégués Syndicaux (DS) pour chaque organisation syndicale représentative.
- 2 Représentants Syndicaux au CSE (RS au CSE) pour chaque organisation syndicale.

## Contactez les représentants du personnel CFTC de Orange Store

Vous pouvez retrouver l'ensemble de notre équipe sur :

<https://cftc-orange-store.com/contacts>



Et dans notre application /rubrique Contact

## Missions de vos Représentants du Personnel.

Le CSE a pour mission d'assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions (art. L. 2312-8 C. trav.) relatives à :

- La gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise.
- L'organisation du travail.
- La formation professionnelle.
- Aux techniques de production.

### **Vos Représentants de proximité (RP) ont pour mission :**

- Assurer un relais local avec le CSE pour favoriser le dialogue et l'échange de proximité.
- Améliorer la remontée des informations du terrain vers le CSE.
- Assurer l'assistance des salariés dans le cadre des procédures disciplinaires.
- Informer le CSE, via son secrétaire, de toute situation importante susceptible de nécessiter un point à l'ordre du jour de la réunion du CSE.

### **Vos représentants syndicaux au CSE (RS au CSE) :**

Le RS au CSE représente son syndicat auprès du CSE alors que les élus au CSE représentent les salariés de l'entreprise.

Le RS au CSE assiste aux séances du CSE.

Le président du CSE est tenu de les convoquer dans les mêmes conditions que les autres membres du comité (art. L. 2314-2 C. trav.).

### **Vos Délégués syndicaux (DS):**

Le rôle du DS est d'assurer la défense des salariés et de représenter son syndicat auprès de l'employeur.

Dans la pratique, il participe à la mission revendicative des syndicats. Ainsi, il représente, en principe, le syndicat dans les négociations collectives d'entreprise.

Le DS formule des propositions, réclamations ou revendications (NAO, Accords d'entreprise).

D'une manière générale, le DS peut intervenir dans tous les domaines relevant de l'étude et de la défense des droits et intérêts matériels et moraux, collectifs et individuels des salariés.

Ces obligations touchent à de nombreux domaines (rémunération, temps de travail, partage de la valeur ajoutée, qualité de vie, formation professionnelle, GPEC, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, bilan annuel du travail à temps partiel, conventions et accords collectifs de travail, travail de nuit...).

# La cftc d'Orange Store



## Vos représentants CFTC au CSE

Titulaires :

Caroline Bajoux - 07 86 66 76 47  
Agnès Basile - 06 49 49 82 58 - Secrétaire Adjointe en charge du CSSCT  
Guénaëlle Foliard - 06 37 58 59 99  
Isabelle Holfeltz - 06 12 48 27 01 - Trésorière CSE  
Marlène Lescalier - 06 43 10 90 83  
Marjorie Nahon - 06 62 48 65 17  
Bruno Nardone  
Akli Seghilani - 06 45 86 82 11  
Stéphane Winckel - 06 98 79 32 48

Suppléants :

Olivier Bonnet - 07 85 62 19 92  
Morgan Delage Grenouilloux - 07 86 66 03 61  
Simona Dodaro  
Marjorie Lamon Esquerrou - 06 83189146  
Nicolas Magro - 06 71 38 47 24  
Fatma Moulay-Djelti - 07 83 89 83 25  
Pierre Giordano  
Alexandre Simplicio - 06 13 42 14 44  
Cindy Suprun

## Vos Représentants Syndicaux au CSE

Salim Diaf - 06 42 16 24 84  
Julien Ziegelmeier - 06 49 49 68 13

## Vos Délégués Syndicaux (DS)

Jérôme Grenier - 06 49 36 79 51  
Isabelle Holfeltz - 06 12 48 27 01  
Marina Mahé - 06 27 30 64 76  
Alexandre Simplicio - 06 13 42 14 44

## Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

Agnès Basile - 06 49 49 82 58 - Secrétaire Adjointe en charge du CSSCT

Simona Dodaro

Marjorie Lamon Esquerrou - 06 83 18 91 46

Fatma Moulay-Djelti - 07 83 89 83 25

## Commission Economique

Alexandre Simplicio - 06 13 42 14 44

## Commission Egalité professionnelle

Caroline Bajoux - 07 86 66 76 47 - Secrétaire de la commission

Stéphane Winckel - 06 98 79 32 48

## Commission Formation

Marina Mahé - 06 27 30 64 76

## Commission Logement

Marjorie Nahon - 06 62 48 65 17 - Secrétaire de la commission

Isabelle Ventaja

## Vos représentants CFTC au Comité Groupe

Isabelle Holfeltz - 06 12 48 27 01

Morgan Delage Grenouilloux - 07 86 66 03 61

# Vos Représentants de Proximité (RP)

## RP Ile de France

Jérôme Grenier - 06 49 36 79 51  
Sandra Selugy

## RP Nord-Ouest

Morgan Delage Grenouilloux - 07 86 66 03 61  
Samir Jelabi  
Julien Ziegelmeier - 06 49 49 68 13



## RP Nord-Est



Alexandre Alvès  
Salim Diaf - 06 42 16 24 84  
Bruno Nardone

## RP Sud-Est

Nicolas Magro - 06 71 38 47 24  
Akli Seghilani - 06 45 86 82 11  
Julie Vineixa - 06 77 73 93 52



## RP Sud-Ouest



Olivier Bonnet - 07 85 62 19 92  
Alexandre Bendicho - 06 58 39 58 46  
Marjorie Lamon Esquerrou - 06 83 18 91 46  
Marjorie Nahon - 06 62 48 65 17

Vous pouvez nous contacter sur nos boites mails professionnelles : prénom.nom@orange-store.com

# Vos mots de passe

Mon Matricule ..... CUID .....

Identifiant ADP .....

Logiciels	Code Entreprise	Identifiant	Mot de passe
ADP		Identifiant personnel	mdp personnel
Amundi (Application)		Identifiant personnel	mdp personnel
Campus-Mobile (Application)		Adresse mail pro	mdp personnel
Cepovett (Tenues)		Adresse mail pro	mdp personnel
CrossKnowledge (Navigateur internet)		Matricule sur 8 chiffres	password
CrossKnowledge (Application)	Code dans l'application		
CSE (cse-gdt.com)		Matricule sur 8 chiffres	mdp personnel
Digiposte (application)		Adresse mail pro ou perso	mdp personnel
Kiosque Orange (monkiosque.orange.fr)		CUID (Identifiant POC-D)	mdp personnel
Klaxoon		Matricule sur 8 chiffres	password ou mdp personnel
NEO		GDT/<matricule>	Mdp personnel
Manao		Adresse mail pro	Code reçu par mail
PassCadeau		Identifiant personnel	mdp personnel
Téléphone professionnel (tousen4gdt.com)		Adresse mail pro	mdp personnel
TopCoach (Application)	GDTMOOD19	Mail pro ou matricule	topcoach ou mdp personnel
Ventes gagnantes		Adresse mail pro	mdp personnel

\*mdp : mot de passe

Retrouvez notre guide à jour sur :

[www.cftc-orange-store.fr/le-guide-du-salarie](http://www.cftc-orange-store.fr/le-guide-du-salarie)

Ou en flashant le code :



L'application  
CFTC Orange Store



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



CFTC Orange Store

